

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 953 portant approbation du plan de lotissement de la partie Nord du plateau du Serpent et le cahier des charges y annexé.

n° 953

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
21 septembre 1948

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro  
30 septembre 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé, notamment en son article 4: Vu le procès-verbal de la Commission de la propriété foncière, en date du 3 juin 1948

**Vu** le plan de lotissement ci-annexé signé par M. le commandant du cercle de Djibouti

**Vu** le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis, plus spécialement l'article 16

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 14 septembre 1948,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 10 août 1948 approuvant le plan de lotissement ci-annexé de la partie nord du plateau du Serpent et le cahier des charges y annexé.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Signé : LIURETTE.